

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

### PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Août

## LE SERVICE DE DEUX ANS

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui non seulement intéresse une nombreuse partie de la population française, mais qui encore, à plusieurs points de vue, mérite de fixer l'attention publique.

Cette décision a trait à la formation d'une deuxième portion de la classe 1893, et le renvoi anticipé d'une partie des classes 1891 et 1892.

Le chiffre total des jeunes soldats de la classe 1893 inscrits sur la première partie de la liste de recrutement est, déduction faite des soutiens de famille, de 161,477. De ce nombre, 125,477 forment la première portion du contingent et seront maintenus sous les drapeaux après une année de service; les 36,000 autres formeront la deuxième portion et seront envoyés en disponibilité après leur première année de service. C'est donc une proportion de 22,30 0/0 qui servira de base pour diviser en deux la première partie de la liste de recrutement.

Les hommes de la deuxième portion seront désignés d'après l'ordre de leurs numéros de tirage au sort, en commençant par les numéros les plus élevés.

Les jeunes soldats qui, classés dans la deuxième portion du contingent, auraient demandé à servir dans les troupes coloniales ne pourront être dirigés sur ces troupes, qu'en renonçant au bénéfice de leur numéro de tirage, et en devançant l'appel sous forme d'engagement volontaire.

Seront envoyés en congé le 8 novembre 1894, jusqu'à la date de leur passage dans la réserve, 25,000 hommes de la classe 1891 et 36,000 de la classe 1892. Conformément aux prescriptions de l'article 39 de la loi du 15 juillet 1889, ces hommes seront pris dans chaque canton, proportionnellement au contingent, en commençant par les numéros les plus élevés. Les conseils d'adminis-

tration des corps, prévenus par le service du recrutement, renverront ces hommes dans leurs foyers, à la condition qu'ils satisfassent aux conditions de conduite et d'instruction exigées par les règlements en vigueur.

Quelle est la cause de l'importante décision que nous venons de relater, et quels en seront les effets ?

La cause, il ne faut pas hésiter à le dire, c'est au budget qu'il faut la demander. En présence du déficit qu'il va falloir combler, il n'est plus possible de maintenir, en fait, sous les drapeaux, dans les conditions actuelles, c'est-à-dire pendant trois ans, la totalité du contingent annuel. De là ce renvoi anticipé d'une centaine de mille hommes dans leurs foyers. Personne, certes, ne s'en plaindra, ni les jeunes gens, ni leurs familles, ni le Trésor public. Faut-il ajouter qu'en Europe comme en France, on verra là un indice nouveau de l'affermissement de la paix; il est bien certain, en effet, que le gouvernement ne prendrait pas une telle mesure s'il y avait, en ce moment, nous ne dirions pas la moindre inquiétude, mais seulement la moindre apparence d'inquiétude.

En tous cas, c'est là, de la part de la France, un premier pas dans une voie qui, pour l'Europe entière, pourrait devenir singulièrement féconde, si un tel exemple était imité, ce qui est fort possible, d'ailleurs, dans la situation actuelle des divers budgets européens. Certes, on ne peut espérer le désarmement, mais s'il s'établissait entre les divers peuples une sorte d'entente tacite pour arriver à diminuer les armements qui les ruinent, ne serait-ce pas là pour toutes les nations un grand bienfait ?

Au point de vue français, la mesure qui vient d'être prise motive une autre réflexion.

Avec les modifications apportées au service de trois ans qui, d'après les déclarations faites aux Chambres, devait permettre d'incorporer, sauf les exceptions spécialement stipulées, la totalité du contingent, que de-

vient la règle de l'obligation et de l'égalité de tous les citoyens pour le service militaire comme pour tout le reste ?

En réalité, c'est une sorte de conscription, nécessaire nous ne le nions pas, mais en quelque sorte honteuse et déguisée, qui est rétablie.

Dans ces conditions, ne serait-il pas plus sincère, en même temps que plus équitable, conformément au vœu des populations exprimé au cours de la dernière période électorale, de substituer au service de trois ans le service de deux ans sans aucune exception et en le rendant également obligatoire pour tous ?

Ce serait, d'une part, plus rationnel, plus démocratique, et plus économique, et, de l'autre, de beaucoup préférable, au point de vue de l'instruction militaire, puisqu'au lieu des catégories actuellement établies dans l'armée, où les uns feront trois ans de service et les autres un an, l'on verrait les jeunes gens du même âge servir tous, au même titre, pendant deux ans et acquérir une égale instruction.

La question est maintenant officiellement posée par le ministre de la guerre; il faut qu'elle soit résolue à courte échéance.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Les contributions directes

La Direction des contributions directes publie chaque année une statistique générale qui fournit de nombreux et intéressants renseignements de tous ordres. Nous extrayons dans le dernier travail de ce genre, qui vient d'être terminé et qui se réfère à l'année 1893, les indications les plus curieuses.

La redevance sur les mines a produit un peu plus de 3 millions. Le nombre des mines existant en France est de 1,395, dont 494 seulement sont exploitées et 901 non exploitées. L'ensemble représente une surface d'environ 1,150,000 hectares à peu près, répartie également entre les mines exploitées et les mines non exploitées.

La contribution sur les voitures et chevaux a

donné environ 13 millions. Elle s'applique, soit par taxe entière, soit par demi-taxe, à 183,000 voitures à quatre roues, 976,973 voitures à deux roues, et à 1,022,404 chevaux, mules ou muets.

La taxe sur les vélocipèdes a produit 950,000 francs. Elle s'applique à 132,276 vélocipèdes dont l'existence a été constatée pour l'ensemble de la France.

La taxe sur les billards a donné environ 1,100,000 francs. Elle porte, pour toute la France sur 93,308 billards, dont 5,721 à Paris et 6,032 dans les villes de plus de 50,000 âmes.

La taxe des cercles a donné 1,400,000 francs. Le nombre des cercles existant en France est de 4,957 avec un chiffre total de 283,380 abonnés et un ensemble de cotisations de 3,957,000 francs.

La taxe sur les chiens, qui est municipale, a donné 8,700,000 francs. Elle a porté sur 2,885,200 chiens pour l'ensemble du territoire.

### La guerre entre la Chine et le Japon

Shanghai, 9 août.

On annonce de bonne source de Tien Tsin, que les efforts faits par la Grande-Bretagne et la Russie pour amener la paix entre la Chine et le Japon sont pour le moment restés inutiles.

La Chine refuse d'abandonner sa souveraineté sur la Corée, et bien qu'elle fût prête, dans les premiers moments, à entrer en négociations en ce qui concerne les réformes à apporter dans la Corée, l'action agressive du Japon a rendu tout arrangement très difficile.

Londres, 9 août.

Le gouvernement anglais a publié la déclaration officielle de neutralité dans le conflit entre la Chine et le Japon.

La déclaration cite plusieurs articles de la loi anglaise sur la neutralité et rappelle que les navires de guerre des belligérants, ne doivent pas se servir des ports anglais ou des dépendances anglaises.

Cette déclaration de neutralité, notamment en ce qui concerne les enrôlements de sujets anglais parmi les belligérants, a été communiquée au vice-roi et répandue en Chine.

Les pilotes anglais ont été particulièrement prévenus des pénalités qu'ils encourront s'ils servent de guides aux navires de guerre des belligérants, soit dans les eaux japonaises, soit dans les eaux chinoises.

### Au Soudan

M. Delcassé, ministre des colonies, a reçu du gouverneur du Soudan les renseignements complémentaires ci-après au sujet de l'engagement qui a eu lieu entre les troupes d'Agouibou,

— Il faudra revoir d'abord les lieux où le drame s'est accompli. Réveiller les souvenirs de ceux qui y ont vécu à l'époque où se sont déroulés ces tragiques événements, faire enfin une minutieuse enquête sur la vie qu'a menée M. de Maloy depuis le moment où il a joué le rôle abominable de dénonciateur.

— Et tu espères qu'à toi seule, car hélas ! mon retour en France perdrait tout, tu pourras m'en dire à bien une peine aussi compliquée ?

— Non pas seule; mais avec l'aide de Dieu, qui bénira ma tâche et qui renversera les obstacles les plus redoutables.

— Vous rendre l'honneur, retrouver ma mère, dont mon enfance a été privée; vous réunir à elle ! n'est-ce pas un saint devoir ?

— Ce serait trop de bonheur ! Cependant, je n'ose espérer que tu réussiras ! après tant d'années, comment renouer la chaîne des événements ?

— La Providence m'inspirera; mais ce récit vous a brisé, mon père; allez prendre quelque repos. — Moi, je vais réfléchir aux moyens à employer pour accomplir mes projets. — Aussitôt que nous aurons réalisé le prix des objets que nous avons pu sauver du désastre, je me mettrai en chemin.

— Seule ?

— Peut-être vous demanderai-je Beppo.

— Et monsieur de Montgardec ?

En entendant ce nom, Cécile ou plutôt Geneviève se sentit rougir.

— Y pensez-vous ! mon père ? s'écria-t-elle d'une voix émue. Y pensez-vous ? Quand je le reverrai c'est que vous pourrez enfin porter haut

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 10

LE

## CRIME DE KERALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

VIII

Tes vêtements, les miens étaient secs maintenant, je te vêtis de nouveau et j'explorai les poches de mon gilet. Ta mère y avait glissé une bourse contenant mille francs en or; cette bourse y était encore; je ne pus m'empêcher de pousser un cri de joie ! Ta mère m'avait dit qu'elle avait envoyé à Dublin, chez un banquier, à un nom supposé, une somme assez ronde; mais étions-nous en Irlande, c'est ce que j'ignorais encore.

Le sort me fut plus heureux que je ne croyais; c'était bien sur cette terre que nous avions abordé, et comme je parlais couramment l'anglais, il me fut facile de me tirer d'affaire.

Le lendemain, j'étais en possession des vingt mille francs qu'Yvonne m'avait destinés et je parlais, comme il était convenu, pour une ville reculée de la Norvège. De là je lui écrivis, mais ma lettre resta sans réponse. Un jour j'appris par un journal français qui me tomba entre les mains, que le bruit de ma mort avait été répandu et je compris que M. de Rocheplœuc avait voulu trancher

tous les liens qui m'attachaient à sa fille. Je me résignai, et je ne fis aucune démarche pour me rappeler au souvenir de ma femme. Et pourtant si j'avais pu la revoir seulement pendant une heure, la chère créature, cela m'eût donné du courage. Comme je l'aimais ! comme je l'aimais encore ! car elle vit, et jamais je ne la reverrai ! Que dis-je, peut-être apprendrai-je qu'un jour, trompée par le bruit de ma mort, elle aura cherché dans une autre union l'oubli et le bonheur.

Pourrais-je lui en vouloir ? Hélas ! Elle n'a pas trente-cinq ans, et je sais qu'elle est plus belle que jamais ! Son souvenir me tue et, sans toi, je crois que ma vie se serait brisée à cette lutte incessante contre son souvenir.

En Norvège, je donnai des leçons de français, mon salaire nous suffisait pour vivre et je n'eus pas besoin de toucher à mes vingt mille francs que je tenais soigneusement en réserve. Mais le ciel était trop rude pour ta frêle existence, c'est pourquoi, après quatre ans passés sous un ciel inclément, je pris la résolution d'aller m'établir en Italie.

Là, nous avons vécu pendant dix années heureux et riches. Aujourd'hui nous voici de nouveau pauvres et errants ! Quand la Providence daignera-t-elle avoir pitié de nous ?

— Quand votre innocence sera reconnue, mon père, reprit Cécile. — Quand vous serez rétabli dans vos droits, quand enfin vous aurez confondus vos ennemis.

— Que dis-tu, chère enfant ? Toi et cela est impossible.

— Et pourtant cela sera, cher père adoré !

roi de Macina, notre protégé, et les gens d'Ali-Kali, roi de Bossé :

La colonne envoyée par le commandant de la région Nord-Est est arrivée le 1<sup>er</sup> juillet, à 7 heures 20 du matin devant Bossé.

Cette colonne comprenait 267 fusils, 16 cavaliers et deux pièces de 80 de montagne. Elle a été secondée par les auxiliaires de Ouidi et d'Aguibou qui avaient rejoint la colonne à Ila, à 7 kilomètres à l'Ouest de Bossé. Ils ont été employés à garder les routes de Ouidi et de Kabara, situées en dehors du territoire de combat.

Au moment de l'arrivée de cette colonne, Ali-Kali était dans son tata qui se trouve situé au Nord du village de Bossé, dont il est séparé par un espace d'environ 20 mètres.

Ce village, malgré son étendue, a pu être cerné ainsi que le tata de l'Almamy.

Le bombardement commença à 7 heures 25. Le capitaine, commandant la colonne, avait pour objectif principal, la capture d'Ali-Kali. Les coups furent dirigés sur le village qu'il fallait, pour arriver à ce but, séparer du tata. Les habitants opposèrent une résistance des plus acharnées ; ceux qui ne furent pas tués se réfugièrent dans le tata qui devint alors le réduit de la défense. Dès le début de l'attaque de ce point par l'artillerie, Ali-Kali tenta une sortie, mais il ne fut pas suivi par ses gens. Il s'avança alors tout seul, le sabre à la main et très bravement se fit tuer à l'entrée de sa mosquée.

Le réduit tenant toujours avec de nombreux défenseurs, une pièce d'artillerie fut amenée devant la mosquée. Après un nouveau combat, nous étions, à cinq heures et demie, maîtres du tata, dont tous les défenseurs avaient été tués.

Les pertes de l'ennemi peuvent être évaluées à la presque totalité des hommes du village, soit environ à 500.

De notre côté, les pertes s'élevèrent à 9 tués dont un légionnaire et à 140 blessés dont 4 officiers et 4 soldats.

La situation des blessés est bonne, et seul l'état d'un légionnaire inspire quelque inquiétude.

Le même soir, 1<sup>er</sup> juillet, la colonne campait sur la place ; vers huit heures, une bande ennemie venant par la route de Ouidi cherché à l'aborder par le Nord aux cris de : Allah ! Allah ! Quelques feux de salve ont suffi pour mettre en fuite cette bande.

Il résulte des renseignements qui me parviennent au dernier moment que Ouidi, résidence de Navari, et Kombara, résidence du frère d'Ali-Kali, ont été évacués et occupés par les cavaliers d'Aguibou.

La colonne s'est dirigée sur D'Jenné où elle est arrivée le 12 juillet.

Encore M. Turpin

M. Turpin devient décidément bien encombrant.

Voici la lettre qu'il a adressée à M. Mascart, président de la Commission des inventions au Ministère de la Guerre :

« Colombes, le 8 août 1894.

« Monsieur le président,

« Je vous prie de me faire remettre sans délai les plans et mémoires relatifs à mes travaux, que j'ai confiés à la Commission dans sa séance du 11 juillet dernier.

« J'ai l'honneur de vous informer que je m'oppose absolument à toute étude ultérieure de la

part du gouvernement, en ce qui concerne mes procédés, et à la construction de mon engin et des projectiles qui s'y rattachent, et qui sont ma propriété.

« J'entends poursuivre moi-même les expériences relatives aux inventions que je vous ai soumises, où et quand bon me semblera, mettant ainsi à profit la liberté qui m'est officiellement donnée par les conclusions du rapport livrées à la presse, et dont je n'ai pas encore reçu l'avis officiel.

« Je profite de cette occasion pour protester énergiquement :

« 1<sup>o</sup> Contre les termes de ces conclusions, se rattachant surtout à des considérations politiques.

« 2<sup>o</sup> Contre la publication de ces conclusions, de nature à me causer un grave préjudice moral et matériel, puisqu'elles ne reposent sur aucun fondement sérieux, mais sur de simples appréciations, toutes gratuites d'ailleurs.

« 3<sup>o</sup> Contre les prétendues antériorités soulevées après coup, qui ne m'ont pas été communiquées le moins du monde et qui, du reste, sont dépourvues d'authenticité et de toute valeur légale.

« Je fais à ces différents sujets les plus entières réserves.

« Veuillez agréer, monsieur, mes salutations distinguées.

« Eugène TURPIN. »

Inutile d'ajouter que la Commission a décidé de continuer ses travaux purement et simplement sans se soucier des opinions successives de M. Turpin.

COUR D'ASSISES DES BASSES-PYRÉNÉES

Le crime d'Orthez

M. Bouvet, défenseur de Ménaud, dans un langage très élevé, discute pas à pas l'accusation. Il retrace vivement le caractère de son client ; il espère que grâce à ses aveux il saura obtenir des circonstances atténuantes. S'ils ont tué, c'était pour recouvrer la liberté. L'éminent avocat rejette une partie des responsabilités de ce crime sur l'administration supérieure, qui a violé tous les règlements concernant le régime des prisons.

M. Bouvet s'affaisse et éclate en sanglots.

Puis M. d'Etchepare, défenseur de Daubagna, prend à son tour la parole. Comme son confrère M. Bouvet, dans un langage clair et précis, il prend à partie l'administration qui, pour économiser 750 francs, a supprimé le second gardien qui était à Orthez.

M. H. Lasserre, qui présente la défense de Lacoste-Darget, dit qu'il aurait cru que le procureur général aurait été le premier à demander pour son client, qui n'est qu'une brute, des circonstances atténuantes, car dans cette affaire il n'a été qu'un instrument inconscient.

Le verdict

A cinq heures dix les jurés se retirent pour délibérer. A six heures vingt-cinq ils reviennent avec un verdict affirmatif sur les trente-neuf questions posées.

Le verdict reste muet sur les circonstances à accorder à Ménaud et à Daubagna. Il les accorde à Lacoste-Darget. En conséquence, la cour condamne Ménaud et Daubagna à la peine de mort et Lacoste-Darget à la peine des travaux forcés à perpétuité ; ordonne que l'exécution aura lieu sur une des places publiques de la ville de Pau.

tion de partir dès le lendemain. Le marquis désirait l'accompagner aussi loin que possible, et fit tout préparer pour leur prochain départ.

X

Pendant que M. de Kéralain et sa fille se disposaient à se mettre en route, le premier afin de se rapprocher des côtes de France — il avait résolu de s'installer à Jersey — la seconde pour commencer en Bretagne ses premières investigations, M. de Montgardec, tout à son désespoir, était établi à Naples où, de son côté, il élaborait aussi un plan de campagne. Il ne se doutait guère qu'à quelques pas de lui se trouvait celle qu'il cherchait et qu'il s'était promis de revoir, dût-il courir aux quatre coins du globe.

Il aimait trop Cécile, il était trop persuadé de l'honorabilité de M. Martini pour avoir renoncé à ses projets d'avenir, mais il fallait, avant tout, retrouver la jeune fille et découvrir le lieu où M. Martini l'avait cachée.

Il était décidé à commencer immédiatement ses recherches ; n'ayant aucun indice, aucun renseignement, il ne se disait jamais pas les difficultés auxquelles il allait se heurter. Il n'était pas homme à se laisser aller au découragement.

Le jour même de son arrivée à Naples, il éprouva tout d'un coup une vive déception. Il avait pensé que M. Martini serait venu là plutôt qu'ailleurs, il espérait y trouver quelques traces de la présence de sa fiancée.

Avant de se rendre à l'hôtel où Pascal faisait transporter les bagages, Henry courut donc vers le port et explora du regard tous les bâtiments qui y étaient à l'ancre : son cœur battait à sa

UN PLACEMENT FABULEUX

Ne semble-t-il pas fabuleux d'entendre parler d'un placement qui produit de 200 à 300 pour cent, à notre époque où l'argent rapporte si peu ?

C'est cependant le cas du casino de Royan, qui a distribué un dividende de 450 fr. par action de 250 fr. pour l'exercice 1893, et qui aurait même distribué beaucoup plus s'il n'avait réservé une somme importante en prévision de dépenses possibles.

Devant ce résultat, la ville de Royan, qui ne retire aucun avantage des énormes bénéfices réalisés par cet établissement, a eu l'heureuse idée d'exécuter un projet qu'elle nourrissait depuis longtemps, en affectant à la création d'un casino municipal les magnifiques terrains qu'elle possède au centre même de la station, et qui se développent avec deux cents mètres de façade sur l'immense plage de la Grande-Conche, la plus belle de l'Océan. Le grand casino municipal occupera là une situation féérique, sur un point où toutes les voies arrivent largement ouvertes, attirées par un panorama sans pareil : à droite et à gauche la ville s'étend derrière la ceinture verte des boulevards ; en face c'est la navigation des Amériques à Bordeaux, quelque chose comme le boulevard des Italiens de l'Océan.

Le nouvel établissement, dont les divers plans ont été dressés par l'architecte Redon, grand prix de Rome, sera merveilleux. C'est un superbe édifice Louis XVI, dont la façade monumentale aura près de 80 mètres d'étendue. Il comprendra un théâtre, des salles et des salons de jeu, de bals, de concerts, d'exposition, d'escrime, de lecture, un restaurant, un immense hall, et de vastes jardins qui descendront directement à la mer.

Ajoutons que ce centre d'attractions réunira le double avantage d'offrir des distractions nouvelles aux cent mille étrangers qui fréquentent Royan de juillet à septembre, et d'être une source de revenus importants pour la caisse communale. La commune, cependant, ne percevra pas la totalité des bénéfices. Son développement rapide lui crée de lourdes charges, elle va s'imposer des dépenses considérables pour une distribution d'eau, et ses disponibilités budgétaires éventuelles n'auraient pu gager un emprunt suffisant pour qu'elle prenne à son compte une nouvelle entreprise. Le conseil municipal a donc dû traiter avec une société ; mais celle-ci, tout en s'adjudgeant la part du lion, comme il convenait, a compris qu'elle assurerait sa prospérité en s'associant pour ainsi dire la ville, et elle lui abandonne 30 % de ses bénéfices nets. Ces trente pour cent produiront chaque année une somme importante qui permettra à Royan de s'embellir encore, de donner des fêtes plus nombreuses, de devenir en un mot une véritable Terre promise.

Nous sommes donc certains d'intéresser nos concitoyens en les entretenant de cette affaire, non seulement parce que la plupart connaissent Royan, mais encore parce qu'ainsi nous les mettons à même de participer à l'émission qui s'ouvert et en tirer profit.

Cette émission porte sur 2,400 actions de 500 fr. entièrement libérées, qui formeront le capital de 1,200,000 fr. nécessaire à la société anonyme à qui la ville de Royan donne pour 75 ans la cession dont il s'agit. Disons tout de suite que chaque action recevra sur les bénéfices un intérêt de 50 %, intérêt prélevé avant tout partage, et qu'elle aura droit en outre à une part de 40 % des bénéfices nets et à une part de l'actif social.

rompre pendant qu'il se livrait à cette investigation.

Tout à coup il poussa une exclamation joyeuse. Il venait d'apercevoir le yacht de M. Martini, — ce bijou qu'il avait tant de fois admiré — et il se crut arrivé dès maintenant au but de ses desirs. Il s'élança sur le pont du navire et appela Beppo. Nulle voix amie ne répondit à la si sienne. Il ne rencontra que des visages étrangers.

Il s'informa et apprit que le yacht venait d'être acheté par un riche anglais ; on ajouta que son ancien propriétaire avait quitté Naples depuis quelques jours. Tel était, en effet, le bruit que Beppo avait reçu la consigne de propager, consigne qu'il avait fidèlement exécutée, car Beppo était un serviteur obéissant et dévoué. Il ignorait naturellement le terrible secret de son maître, quoiqu'on eût pu le lui confier sans crainte ; mais il pratiquait l'obéissance passive et n'avait pas besoin d'explication pour exécuter les ordres qu'il recevait.

Il n'est pas besoin de dire qu'Henry rentra chez lui profondément désolé ; cependant, sans perdre un instant, il repartit et se mit à explorer sans succès tous les hôtels de la ville.

Il recommença le lendemain.

M. Martini était, comme nous l'avons dit, descendu dans un hôtel de dernière classe et Henry n'avait pas songé à pousser sa recherche jusque dans les faubourgs fréquentés seulement par des voyageurs peu fortunés : « Lui-ci allait encore rentrer sans avoir rien découvert, quand, au détour d'une rue, il fut croisé par une voiture lancée au grand trot de deux robustes chevaux. Il leva les yeux et aperçut une femme voilée qui, à sa

Ce sera donc, comme on le voit, un placement d'un très grand rapport. Quant aux 500 fr. de chaque action, ils seront payables par quart : le premier quart quinze jours avant la constitution définitive de la société, — c'est-à-dire en octobre prochain probablement, — le deuxième, trois mois après, et les autres au fur et à mesure que des appels seront faits par le conseil d'administration.

Ajoutons que ce conseil se compose du premier adjoint du maire de Royan et de trois conseillers municipaux, — ce qui est parfait, — et que divers entrepreneurs offrent de construire le grand casino municipal assez rapidement pour qu'il puisse ouvrir le 1<sup>er</sup> juillet 1895, ce qui permettra aux actionnaires de toucher des dividendes dès la prochaine saison.

Or, il est certain que ces dividendes seront considérables. Pour s'en convaincre, il suffit de se reporter aux bénéfices du casino actuel, indiqués au commencement de cet article, et de se dire que les dimensions de cet établissement sont d'une insuffisance notoire, comme l'a constaté M. le Maire de Royan dans une séance du Conseil Municipal : il était déjà trop étroit l'année de son inauguration, en 1885, quand Royan ne recevait que 40,000 étrangers par saison, c'est-à-dire le tiers seulement de ce qu'il reçoit aujourd'hui. Si l'on ajoute à cette considération que le Grand Casino Municipal sera édifié dans une situation merveilleuse, que son théâtre, son cercle, ses salons, son restaurant, ses jardins, offriront toutes les séductions du luxe et du confort modernes, enfin que le concours de l'Administration lui est assuré dans la plus large mesure, on se dit que les opérations sont introuvables qui présentent des certitudes de dividendes aussi élevés.

Et il ne s'agit point là d'une entreprise hypothétique en des pays lointains, mais d'une œuvre dont les éléments de succès, comme nous venons de l'exposer, sont tangibles et connus de tous. Nous dirons même que c'est pour nous une œuvre presque locale, tant nos compatriotes sont nombreux qui vont à Royan chaque saison, chercher du repos ou des plaisirs.

C'est pour cela que nous la présentons à nos lecteurs et que nous recevons leurs demandes de souscription dans nos bureaux, où des bulletins d'adhésion sont déposés. Nous engageons d'ailleurs nos concitoyens à se hâter, car un grand nombre d'actions ont été prises à Royan, et les 1,200,000 fr. demandés seront vite souscrits.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

M. Planacassagne préfet de la Lozère

Notre compatriote M. Planacassagne, récemment nommé préfet de la Lozère, avait su, par son administration intelligente à St-Nazaire, conquérir toutes les sympathies. Son départ est un vrai deuil pour tout l'arrondissement et de toutes parts, c'est un concert de regrets et d'éloges.

Nous lisons dans la *Démocratie de l'Ouest* :

Nous sommes heureux de féliciter ici au nom de la population nazairienne tout entière l'homme éminent, le fonctionnaire d'élite, l'administrateur intègre qui pendant près de huit années

vue, se jeta vivement en arrière ; auprès d'elle était un homme enveloppé d'un ample vêtement dont le collet relevé cachait tout le visage : on n'entrevoit que deux prunelles, brillantes et inquiètes.

C'étaient Cécile et M. Martini se dirigeant vers Rome.

Henry les reconnut : un cri lui échappa. Puis il se mit à courir derrière la calèche qui fuyait de plus en plus rapidement. Il ne put longtemps soutenir cette allure et fut obligé de ralentir le pas ; il cherchait de tous ses yeux une voiture pour s'y jeter et suivre celle qui allait disparaître ; mais aucun véhicule ne se montrait à l'horizon. Il était désespéré. Après quelques minutes de repos, il reprit sa course désordonnée sans faire attention aux passants qui le bousculait sur son passage et qui commençaient à s'étonner.

Quelqu'un eut l'idée de crier : au voleur ! C'en fut assez. On se jeta au devant de lui et, en un clin d'œil, il fut entouré d'une foule menaçante. Quelques explications échangées, quelques pièces de monnaie judicieusement distribuées, tranquillement heureusement les dispositions de la foule qui devint sympathique et s'écarta pour lui permettre de continuer son chemin ; mais la voiture de M. Martini avait une telle avance qu'il ne l'aperçut même plus quand il arriva au détour de la rue.

Le lendemain, il recommença ses recherches et ne laissa pas un coin de Naples inexploré.

(A suivre)



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin

Avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours. La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et compris les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

ITINÉRAIRE A

L'itinéraire A comprend : 1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon. 2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Launère pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

ITINÉRAIRE B

L'itinéraire B comprend : 1<sup>o</sup> Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon; 2<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

ITINÉRAIRE C

L'itinéraire C comprend : 1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche); 2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus. Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capdenac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

PRIX DES BILLETS

Table with columns: GARES de départ, ITINÉRAIRE A (1<sup>re</sup> cl., 2<sup>e</sup> cl.), ITINÉRAIRE B (1<sup>re</sup> cl., 2<sup>e</sup> cl.), ITINÉRAIRE C (1<sup>re</sup> cl., 2<sup>e</sup> cl.). Rows include Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers, Nantes, Poitiers, Angoulême, Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban, Toulouse.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 10 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n<sup>o</sup> 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande n'ait été faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS ESSENTIEL. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. — Sommaire du numéro du 11 août 1894 : Gravures : Département : Aube; Une visite à Pont-sur-Seine, résidence de M. Casimir-Périer: Vue générale du château. — Retour de promenade: M. Casimir-Périer, fils. — Entrée du château (côté de Pont-sur-Seine). — Entrée d'honneur. — Le président de la République sortant du château. — Vue de la terrasse (aile droite). — Vue de la cour d'honneur du château. Quartier et poste de police. — Arcs de triomphe, à l'entrée de Pont-sur-Seine. — La soupe. — La nourrice de M. Casimir-Périer. — Ronde de nuit, officier. — Cuisine. — Intérieur d'une chambre. — Pavillon d'honneur, à la gare de Pont-sur-Seine. — Tara-et-Garonne: Le monument élevé à Montauban, à la mémoire de Léon Cladel. — Vaucluse: Le tambour d'Arcole, statue de M. J.-B. Amy, inaugurée à Cadenet. — Le théâtre d'Orange: Vue extérieure. — La scène reconstituée. — L'aspect actuel. — Rhône: Le procès de l'anarchiste Caserio, devant la cour d'assises de Lyon; Caserio dans le costume qu'il portait le jour de l'assassinat de M. Carnot. — Portraits (Nécrologie): L'archiduc Guillaume d'Autriche. — Le sculpteur Auguste Cain. — Beaux-Arts: Le couronnement de la Vierge, d'après Rubens (Musée de Berlin). — Asie: La guerre en Corée: Etat-Major Coréen. — Mur d'enceinte de Seoul. — Le père du roi de Corée. — Un mandarin militaire. — Un maître d'école. — Le labourage. — Paris: Les chevaux d'omnibus.

Texte: Chroniques: Le courrier de Paris, par Pierre Véron. — La semaine scientifique, par le docteur Servet de Bonnières. — Autour de la vélocipédie, par F. de Villemon. — Le conflit coréen, par M. Paul Boëlle. — Le théâtre d'Orange, par M. Grégoire. — Les chevaux d'omnibus, par Guy Tomel. — Explication des gravures, Echees, Récréations, Rébus, Revue comique, Bibliographie, Science amusante, etc. — Nouvelle en cours de publication: « La Maltrône », par M. Duchemin. — En supplément: « Rédemption », roman de M. G. Lenôtre, illustrations de M. P. Vidal.

Le numéro: 50 centimes.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur DIDES, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, à l'honneur d'informer les personnes atteintes de PELADE et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. DIDES traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES Une MAISON située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais, d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montecoutié.

PRIX MODÉRÉS

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse. Columns: Station, Class (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>), Time (mat, soir).

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris. Columns: Station, Class (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>), Time (mat, soir).

De CAHORS à LIBOS

Table of train schedules from Cahors to Libos. Columns: Station, Class, Time.

De LIBOS à CAHORS

Table of train schedules from Libos to Cahors. Columns: Station, Class, Time.

De CAHORS à CAPDENAC

Table of train schedules from Cahors to Capdenac. Columns: Station, Class, Time.

De CAPDENAC à CAHORS

Table of train schedules from Capdenac to Cahors. Columns: Station, Class, Time.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Fourniture et fabrication de PAIN DE TROUPE à la ration à faire du 1<sup>er</sup> octobre 1894 au 30 septembre 1895.

Le 5 septembre 1894, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, à la Mairie de Cahors, à l'adjudication de la fourniture et de la fabrication de pain de troupe à la ration à faire du 1<sup>er</sup> octobre 1894 au 30 septembre 1895.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux des sous-intendants militaires, des Préfets et des Maires, présidents de Commission des 1<sup>er</sup>, 11<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps d'armée.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication, devront faire parvenir, le 25 août prochain, terme de rigueur, au sous-Intendant militaire de Toulouse, chargé des subsistances militaires:

1<sup>o</sup> Une déclaration écrite indiquant leur intention de soumissionner, leur nom, prénoms, domicile et qualité.

2<sup>o</sup> Une pièce constatant leur qualité de Français.

3<sup>o</sup> Un extrait de leur casier judiciaire n'ayant pas plus de 3 mois de date au moment de sa production.

4<sup>o</sup> Un état indiquant les entreprises de fournitures ou des travaux pour les services publics dont le signataire aurait été antérieurement adjudicataire, soit seul ou en Société.

Les personnes qui voudront

concourir, trouveront dans les bureaux de la sous-intendance toutes les indications nécessaires pour la production des pièces exigées et des formalités à remplir.

La liste sera close, au corps d'armée, le 25 août, à 6 heures du soir.

Les intéressés seront avisés de la décision prise à leur égard par le sous-Intendant militaire, membre technique de la commission régionale.

Huile à graisser

dite de pieds de bœufs et huile à graisser dite de pieds de mouton de la maison Grandjean, à Paris-Levallois. S'adresser à M. H. GRAVES, quincaillier 147, rue d'Arès à Bordeaux.

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT. Au QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE de CHAUX. Le Tonic le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débilés et toutes les Personnes délicates.

Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'ANÉMIE, la PHTHISIE, la DYSPÉPSIE, les GASTRITES, les COLIQUES, la DIARRHÉE atonique, l'AGE critique, l'ÉTOIEMENT, les longues CONValescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.

LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépot dans les principales pharmacies.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU.